

Objet : Propositions des associations d'internes et de chefs de cliniques de spécialités chirurgicales concernant les licences de remplacement

Avant propos :

Les propositions de critères de remplacement suivants ont été élaborées au sein du nouveau Conseil National des Jeunes Chirurgiens, organe de l'ISNI.

Ce Conseil est constitué des associations de spécialités chirurgicales nationales existantes et légitimement reconnues.

Ces propositions sont édictées dans l'optique de la prochaine réforme du 3^{ème} cycle qui laisse entrevoir, du fait du raccourcissement de la durée de l'internat à 4 ans avant la mise en responsabilité, une amélioration objective de la formation.

Ainsi dans ces propositions, il est pris en compte la disparition du DES de chirurgie générale.

En contrepartie, les associations de spécialité estiment qu'il faut renforcer la formation dans les spécialités respectivement concernées.

Il est aussi fait état de la fréquente non validation de certains stages (en particulier chirurgie osseuse) dans certaines attributions de licence de remplacement, et de diplôme de DESC, validés localement par les ARS, ce qui justifie la disparition de ces stages dans ces propositions de critères de remplacement.

Proposition remplacements :

Chirurgie maxillo-faciale :

- 6 semestres dans des stages validant le DES de Chirurgie Maxillo-Faciale
- dont 3 semestres validés dans un service de Chirurgie Maxillo-Faciale et Stomatologie.

Chirurgie plastique :

7 semestres dont :

- 4 semestres dans la spécialité
- 3 semestres de chirurgie générale dont au moins :
 - o 1 semestre en chirurgie osseuse
 - o 1 semestre en chirurgie viscérale et digestive

Chirurgie orthopédique : (or chirurgie du rachis)

7 semestres dont

- 5 semestres minimum en chirurgie orthopédique et traumatologique

Chirurgie cardio-thoracique :

Remplacements envisageables en chirurgie thoracique seulement.

ET si 6 semestres dont :

- 4 semestres de chirurgie de la spécialité
- 2 semestres de chirurgie générale

et ce, sans rendre obligatoire un passage en chirurgie osseuse ou viscérale

Chirurgie vasculaire :

7 semestres dont :

- 4 semestres de la spécialité
- 3 semestres de chirurgie générale dont au moins
 - o 1 stage en chirurgie osseuse
 - o 1 stage en chirurgie viscérale

Chirurgie viscérale et digestive :

6 semestres dont :

- 4 semestres en chirurgie viscérale et digestive
- 2 semestres en chirurgie générale

et ce, sans rendre obligatoire un passage en chirurgie osseuse

Chirurgie urologique :

6 semestres dont :

- 4 en chirurgie urologique
- 2 en chirurgie viscérale et digestive

Remarque : le passage en chirurgie orthopédique n'est plus rendu obligatoire

Chirurgie infantile :

6 semestres dont :

- 4 en chirurgie infantile osseuse si vocation à chirurgie infantile osseuse
- ou 4 en chirurgie infantile viscérale si vocation à chirurgie infantile viscérale
- ET 2 semestres en chirurgie générale

Neurochirurgie :

8 semestres du DES suivant la maquette validés intégralement.

Le président du CNJC

Marc-Olivier GAUCI